

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BANVILLE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

Convocation du 04 juillet 2024

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Absents : 3
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Etaient présents : Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Noël BROCHET, Nathalie COSTIL -LESAGE, Erika DELIVERT, Victorien EGRET, Didier EGRET, Florence LEFRANCOIS, France MICHEL, Dominique PIVET,

Représenté(s) : Vincent DAUCHY (procuration à Nathalie COSTIL -LESAGE) ; Sébastien LEJUEZ (procuration à Nadine BACA) ; Jérémy TANQUEREL (procuration à Florence LEFRANCOIS)

Absent(s) excusé(s) : Néant

Secrétaire de séance : Victorien EGRET

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Madame le maire a présenté le compte rendu du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024 qui a été validé à l'unanimité.

CREATION DE POSTE NON TITULAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 3/35^{ème} – délibération 2024-24

Madame le Maire expose que la trésorerie a noté que la délibération prise en 2021 pour la création d'un poste non titulaire d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité sur laquelle s'appuie le contrat de travail de notre agent en charge des gîtes n'est pas réglementaire. En effet, la notion de temps non complet n'est pas suffisante, la durée hebdomadaire doit être fixée dans la délibération.

Aussi, Madame le Maire demande la rectification de la délibération de 2021 et propose de fixer le temps hebdomadaire du poste à 3/35^{ème}.

Madame le maire expose la problématique de fixer un temps hebdomadaire pour le poste sur lequel s'appuie le contrat de l'agent le plus proche possible des besoins compte tenu de l'impossibilité de prévoir le taux de remplissage des gîtes.

Si le nombre d'heures hebdomadaires réalisées est inférieur au temps hebdomadaire du poste, l'agent sera rémunéré sur la base du temps fixé dans la délibération et dans le contrat de travail.

Si à l'inverse, plus d'heures sont effectuées que le minima, elles seront payées en heures complémentaires.

Jusqu'à maintenant les heures du contrat étaient payées en fonction du déclaratif.

Aussi, Madame le Maire demande la rectification de la délibération de 2021 et propose de fixer le temps hebdomadaire du poste à 3/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, ont approuvé à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention la création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour accroissement temporaire d'activité à 3/35^{ème} par rectification de la délibération du 26/10/2021.

Informations diverses

▪ *PROPRIETE TANQUEREL*

Madame le maire est revenue sur le cas de la maison Tanquerel dont l'antenne est toujours renversée sur le toit et un mur tombé.

Concernant le mur tombé, il est nécessaire de vérifier la mitoyenneté.

Madame le maire nous informe qu'elle enverra des photos afin de définir qui doit réaliser les travaux de mise en sécurité.

Concernant la maison à l'abandon, madame le Maire propose de réaliser une évaluation au près du service des domaines.

▪ *ILLUMINATIONS DE NOËL*

Concernant les illuminations de Noël, plusieurs autres devis seront demandés.

▪ *RADAR PÉDAGOGIQUE*

Concernant le radar pédagogique existant, Madame le maire nous informe que l'on peut exploiter les données concernant le passage des véhicules en infraction.

▪ *FEUX RÉCOMPENSE – AVENUE DES CHASSES*

Madame le maire a indiqué que les feux récompense seront mis en route prochainement.

▪ *PROJET « RUE AUX ENFANTS »*

Madame le maire a fait part que la candidature de Banville a été retenue dans le projet de la rue aux enfants qui aura lieu en 2025.

▪ *CIMETIÈRE*

Il a été constaté qu'une partie du cimetière était sale. Il a été évoqué de faire une journée citoyenne. Madame le Maire a indiqué avoir fait la demande à monsieur Jeanne afin de remédier au problème.

Séance levée à 19h30

Le secrétaire de séance
Victorien EGRET



La Maire
Nadine BACA

